L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

CURSUS 2023-2024
DOSSIER D'INSCRIPTION

CURSUS DE FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

En présentiel et en distanciel

CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE.

Formation (en présentiel et distanciel) de 212 heures, hors stage pratique, élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

Organisé par l'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Ecole de la Protection de l'enfance
> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021 disponible sur www.ecoleprotectionenfance.com).

L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Action Sociale
Société d'édition et de formation
LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Le BPE LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Le JAS LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX
13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 Tél.: 01 53 10 24 10

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Les formations de l'Ecole de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Référente : Florence Barbier. Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

L'Ecole de la protection de l'enfance : présentation

L'Action Sociale
Société d'édition et de formation

L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de la société L'ACTION SOCIALE société d'édition et de formation. Celle-ci organise depuis 2006 les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, rendez-vous incontournable de tous les acteurs du secteur. Elle est aussi la société éditrice du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE) et du Journal des Acteurs Sociaux (JAS), magazines professionnels de référence dans le secteur social. L'Action Sociale, fondatrice et propriétaire de l'École de la Protection de l'Enfance en assure la gestion administrative et financière. Elle construit le contenu pédagogique en collaboration avec ses différents partenaires et la direction scientifique et pédagogique de l'École (voir infra Comité scientifique).

L'École de la Protection de l'Enfance propose plusieurs types de formations : le Cursus destiné aux cadres de la protection de l'enfance présenté dans cette brochure, mais également des séminaires thématiques de 2 jours, des Wébinaires d'une journée, des Ateliers Formation-action à distance dit SAS ("Savoir Aborder la Suite"), des formations en intra. L'École organise également des conférences nationales annuelles sur un thème d'actualité. En savoir plus : www.ecoleprotectionenfance.com

La direction générale de l'École de la Protection de l'Enfance est assurée par Karine Senghor, CEO de la SARL L'Action Sociale, organisatrice des Assises nationales de la Protection de l'Enfance, juriste de formation (Masters 2 en Droit Public et en Droit international public), par ailleurs diplômée de l'Institut Français de Presse (IFP)**.**

La direction administrative est assurée par Florence Barbier (voir contact infra).

Les partenaires de l'Ecole

L'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale), travaille depuis sa création en 1990 à l'évaluation des politiques sociales et à la promotion de repères pertinents pour adapter les réponses. Il accompagne les évolutions initiées par les collectivités territoriales et contribue à la professionnalisation des responsables d'action sociale. Acteur influent auprès des pouvoirs publics, l'ODAS a contribué à inspirer les fondements de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

PraxisLab Formation est une plateforme de formateurs consultants indépendants, tous professionnels de terrain et professionnels de la formation continue. L'approche développée est basée sur l'amélioration des situations de travail, qui permet de potentialiser l'expérience personnelle des stagiaires.

La présidence du comité scientifique et pédagogique

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département. Présidente du Comité scientifique et pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance, elle en assure la direction scientifique.

La coordination pédagogique du Cursus

■**Thierry ARNOUX et Jean-Marie VAUCHEZ**, *coordinateurs pédagogiques, professionnels du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures.*

Pour les autres formations de l'Ecole, hors cursus Responsable d'Équipe en Protection de l'enfance : d'autres coordinateurs pédagogiques sont mobilisés (voir brochures dédiées).

Les intervenants de l'École

Geneviève AVENARD, *administrateur civil ayant exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur public et associatif, Défenseure des Enfants, adjointe du Défenseur des Droits de 2014 à 2020* ◆ **Fabien BACRO,** *maître de conférences HDR en psychologie du développement, titulaire de la chaire EnJeux "Prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être"* ◆ **Nicolas BARON**, *directeur de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Indre-et-Loire, ancien directeur de la Prévention et de la Protection de l'enfant et de la famille du Département d'Indre-et-Loire* ◆ **Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL**, *psychologue au service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne. Elle a travaillé en collabortation avec Maurice Berger et Albert Ciccone* ◆ **Flore CAPELIER**, *docteure en droit public, membre associe du CERSA, Universite Paris 2 Pantheon Assas* ◆ **Magalie CARCEL**, *conseillère technique de Service social auprès du Dasen d'Ille-et-Vilaine, adjointe au responsable départemental du service social en faveur des élèves (Education Nationale), formatrice spécialisée notamment sur la problématique de l'accueil de la parole des enfants victimes* ◆ **Gaëlle CASTREC**, *chargée de mission à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)* ◆ **Isabelle CASALS**, *psychologue clinicienne, directrice de la Structure Educative Pédagogique et Thérapeutique de transition (SEPT) "Les Pleiades", Sauvegarde du Rhône* ◆ ***Gabrielle CHOUIN***, *conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape* ◆ **Catherine CLAVEAU-MILANETTO**, *consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS* ◆ **Emma ETIENNE**, *présidente de l'association Speak!* ◆ **Philippe FABRY**, *sociologue, formateur* ◆ **Priscille GERARDIN**, *professeure, psychiatre,responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU/CH Rouvray, directrice de l'enseignement du DUI Médecine et santé de l'adolescent* ◆ **Adeline GOUTTENOIRE**, *professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, présidente de l'ODPE de Gironde, directrice de l'Institut des mineurs de Bordeaux* ◆ **Christian HAAG**, *moniteur-éducateur en foyer départemental d'accueil d'urgence, ancien mineur confié, auteur de "Le murmure des démons"* ◆ **Jean-Guy HEMONO**, *directeur général de la Sauvegarde 56* ◆ **Ludovic JAMET**, *chargé de mission Qualité à l'Idefhi* ◆ **Carl LACHARITÉ**, *directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières* ◆ **Marie LÉAL-MARTINI**, *magistrate* ◆ **Mohamed L'HOUSSNI**, *directeur fondateur de A. RETIS* ◆ **Didier LESUEUR**, *délégué général de l'ODAS* ◆ **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, *médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département* ◆ **Rosa MASCARO**, *pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille* ◆ **Diodio METRO**, *présidente de l'Adepape 95-Repairs 95!* ◆ **Paola MILANI**, *professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padova (Italie)* ◆ **Martine NISSE**, *co-fondatrice et directrice du Centre des Buttes-Chaumont, spécialisé dans la prise en charge thérapeutique des victimes et des auteurs de violences familiales et extra-familiales, thérapeute familiale* ◆ **Jean-Michel PERMINGEAT**, *ancien magistrat, ancien directeur Enfance-famille en département* ◆ **Cécile PERONNET**, *adjudante de gendarmerie, enquêtrice sur les violences intrafamiliales à la brigade de protection des familles de Rennes, formatrice au recueil de la parole* ◆ **Laurent PUECH**, *fondateur du site www.secretpro.fr* ◆ **Dr Anne RAYNAUD**, *psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, titulaire d'un diplôme universitaire de psychiatrie périnatale, d'un diplôme universitaire d'Autisme et d'un diplôme universitaire Attachement (concepts et applications, Paris 7)* ◆ **Laurent SOCHARD**, *psychosociologue, spécialiste des problématiques de participation des usagers, membre fondateur du laboratoire des conférences familiales.*

Direction administrative et stratégique

Accueil : Maria Lillo
Tél : 01 53 10 24 10

Secrétariat : Hawa Diallo
Tél : 01 53 10 24 15

E-mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

Direction administrative : Florence Barbier

Direction générale : Karine senghor

Tél : 01 53 10 24 10

Mails : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com
karine.senghor@lejas.com

Présentation de la formation

Les cadres de la protection de l'enfance sont confrontés à une véritable mutation du dispositif de protection de l'enfance. Le contexte législatif et réglementaire évolue constamment, les contraintes organisationnelles s'intensifient et les problématiques familiales se complexifient de plus en plus. Or, parallèlement leur rôle est renforcé par les textes, notamment dans les enjeux cruciaux de continuité du parcours de l'enfant et d'animation du dispositif mis en place. Leurs compétences stratégiques, empathiques et cliniques vont donc devoir tenir compte de ces évolutions.

Nous avons donc conçu un cycle de formation spécifiquement pensé pour les responsables des services concernés et les professionnels en situation d'encadrement. Notre objectif est de mettre l'accent sur le cursus individuel de chaque stagiaire, de privilégier le processus d'échanges et non la simple acquisition de savoirs. Organisée en 5 modules spécifiques (accessibles individuellement) cette formation d'un total de 212 heures (hors stage pratique), propose des apports théoriques soutenus par des intervenants ayant une expérience approfondie en protection de l'enfance, soit comme chercheurs, soit comme concepteurs de démarches innovantes. Une large part est également accordée au croisement et au partage des pratiques entre stagiaires avec le souci d'un maintien des liens après la formation au travers de la constitution d'un « réseau des anciens de l'école de la protection de l'enfance ».

Notre cursus de formation "Responsable d'équipe en protection de l'enfance" est interactif et porte sur les registres législatifs et réglementaires fondamentaux de la protection de l'enfance, mais aborde aussi la fonction du cadre confronté à des injonctions contradictoires. Il fournit les éléments pour comprendre les nouveaux enjeux familiaux et psycho-dynamiques qui pèsent sur la construction d'un enfant. Enfin, ouvert sur la recherche, il permet aux stagiaires de mieux inscrire leur action dans une dynamique étayée par des travaux reconnus et fiables.

Le cursus de formation "Responsable d'équipe en protection de l'enfance" de l'École de la protection de l'enfance repond aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Il est également en conformité avec la Recommandation 7 du Rapport sur la Démarche de Consensus sur les Besoins Fondamentaux de l'Enfant (2017), ainsi qu'avec la Recommandation 11-2017 du Rapport annuel d'activité 2017 du Conseil National de Protection de l'Enfance (2018).

Cette formation, spécialisée en protection de l'enfance débouche sur la délivrance d'une attestation de compétences acquises délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance, repondant aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

Attestation de compétences acquises

Encadrement de la protection de l'enfance

Suite à sa participation au cursus de formation de l'Ecole de la Protection de l'Enfance répondant aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale

DÉLIVRÉ À

LÉA PALDEZ

Le Directeur de la SARL Action Sociale

FAIT À PARIS LE 17 JUIN 2022

	Décret du 30 juillet	École de la Protection de l'Enfance
Duréé de la formation théorique	200 heures	212 heures
Durée du stage pratique	40 heures	40 heures
Durée totale de la formation	**240 heures** dont 30 heures en commun avec d'autres professionnels	**252 heures** 212 heures en commun avec d'autres professionnels

FORMULE EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL

Consciente des dfficultés du secteur, notamment en termes de ressources humaines, d'organisation du travail, de moyens, mais aussi en réponse aux contraintes écologiques et énergétiques actuelles, la formation se déroule dans un format mixant à part égale présentiel (à Paris - voir p.12) et distanciel, en veillant, à travers la qualité de la préparation lors des jours en distanciel, l'animation des cours à distance, le travail sur des cas pratqiues, en sous-groupes par exemple, à ce que le distanciel ne nuise pas à la qualité de la formation et à la dynamique de groupe.

PUBLIC : Ce cursus est ouvert aux professionnels de la protection de l'enfance pouvant justifier d'une expérience d'au moins trois ans et/ou d'un diplôme de niveau 6.

PRE-REQUIS : Une connaissance préalable du champ de la protection de l'enfance facilitera l'intégration.

RESULTATS : Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des poste d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet,100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.

L'Action Sociale, société portant l'Ecole de la Protection de l'Enfance n° d'agrément formation 11753620475 (Direccte Ile-de-France) est certifiée Qualiopi au titre de ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021 disponible sur : www.ecoleprotectionenfance.com).

L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Action Sociale
Société d'édition et de formation

LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Le BPE — LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
LE JAS — LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 Tél.: 01 53 10 24 10

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est découpée en 5 modules accessibles individuellement. Chaque module inclut un volume horaire de cours (apports formatifs de type magistral) ou ateliers (apports formatifs à partir de situations ou d'exercices par sous-groupes) et un volume horaire d'analyse de pratiques, de méthodologie et de tutorat. Ces séquences doivent permettre de faciliter la production collective et d'apporter à chaque stagiaire les outils méthodologiques nécessaires. Une plateforme numérique de travail dédiée à l'École de la protection de l'enfance permet un accès aux contenus proposés, en dehors des temps de regroupement.

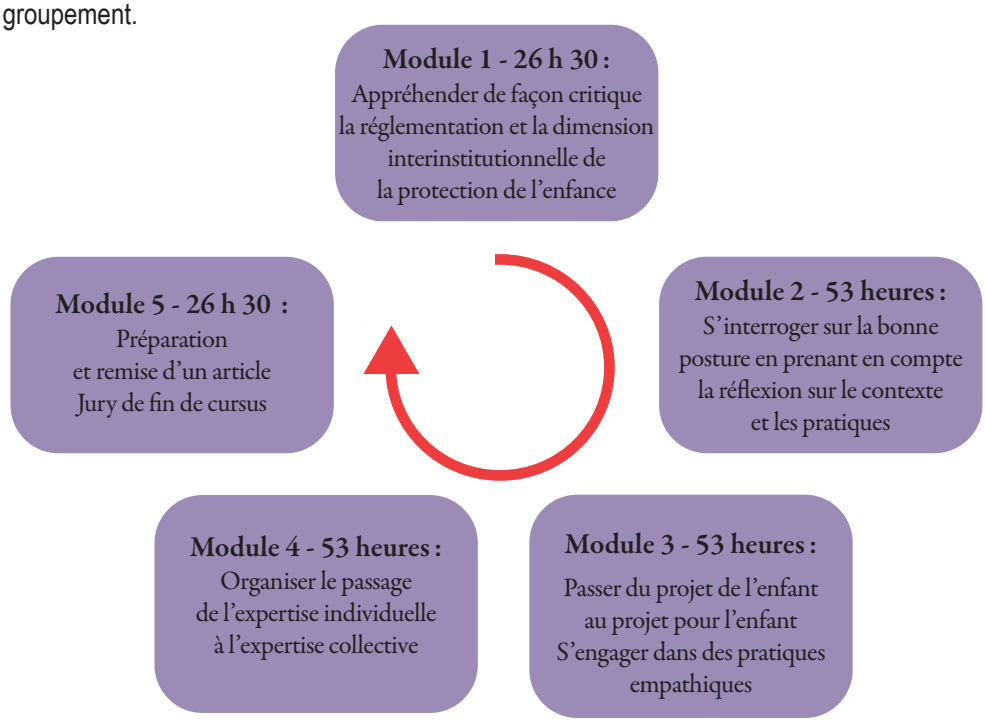

Retrouvez le détail des horaires de chaque module en fin de calendrier page 9.

RÉFÉRENTIEL ET OBJECTIFS DE COMPÉTENCES

De manière globale, le cursus proposé qualifie aux compétences suivantes de type niveau 6 :

- Intervention et gestion dans des situations complexes ;
- Élaboration d'hypothèses et stratégies d'actions (au plan fonctionnel) fondées sur ses propres interprétations ;
- Autonomie d'action importante sur un champ d'intervention large mais nettement délimité.

Plus spécifiquement en matière de protection de l'enfance il qualifie et répond aux objectifs de compétences suivants :

- Situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.
- Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille.
- Maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et le cadre législatif et réglementaire.
- Se situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.
- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

L'évaluation en vue de la qualificiation sera opérée selon trois critères :

- Contrôle continu des connaissances ;
- Rédaction d'un article (environ 25000 signes) sur un thème transversal ;
- Présentation orale de l'article.

LE STAGE

- Le stage est rendu obligatoire pour les cadres de la fonction publique territoriale. Il n'est pas nécessaire pour la qualification du cursus.
- Conformément au décret du 30 juillet 2008, le stage est d'une durée de 40 heures. Il se déroule de manière continue ou discontinue dans une institution participant à la protection de l'enfance autre que celle à laquelle les cadres territoriaux concernés appartiennent.
- Il doit se dérouler au cours du cursus, c'est-à-dire dans l'année 2023- 2024.
- Il est laissé sous la responsabilité de l'employeur.
- Chaque stagiaire a la responsabilité de la recherche de son lieu de stage sur la base d'un projet de stage validé par le comité pédagogique. Le projet de stage est établi sur la base du projet de formation de chaque stagiaire et fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique.
- Les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas pour les stagiaires ne dépendant pas de la fonction publique.

Programme de la formation

! PRÉSENTIEL DISTANCIEL

MODULE 1	SEMAINE 1	**ENJEUX POLITIQUES, SOCIAUX ET TERRITORIAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**
	21/11/2023	14h00 : Accueil: 18 rue de Varenne, 75007 Paris. Rentrée de l'Ecole de la protection de l'enfance
	SÉMINAIRE 1 22/11/2023	La protection de l'enfance : un sujet économique à mieux appréhender. Les enjeux institutionnels et managériaux à relever pour favoriser les dynamiques de projet.
	23/11/2023	Droit en protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE...
	24/11/2023	Analyse des pratiques et méthodologie - Validation du module 1
MODULE 2	SEMAINE 2	**BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT ET THEORIE DE L'ATTACHEMENT** **LE NOUVEAU PARADIGME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**
	SÉMINAIRE 2	Présentation des résultats de la démarche de consensus sur «Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance»
	12/12/2023 13/12/2023	Une démarche indissociable d'une meilleure connaissance et d'un respect plus systématique des droits de l'enfant. Méta besoin de sécurité et théorie de l'attachement : de quoi parle-t-on ? Définition, articulation des concepts Examen, à partir de cas pratiques de parcours des enjeux et conséquences pour les équipes de terrain et l'encadrement d'une meilleure connaissance de la théorie de l'attachement.
	14/12/2023	Problématisation et positionnement individuel à partir de l'expérience et des connaissances des stagiaires.
	15/12/2023	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 3	**L'ÉVALUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE**
	SÉMINAIRE 3 16/01/2024	Élaborer une stratégie évaluative en protection de l'enfance, apports cliniques et psycho-dynamiques pour l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger.
	17/01/2024	Utiliser un référentiel : à partir de divers exemples dont un focus sur le cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger de la HAS.
	18/01/2024	Analyse des pratiques et méthodologie.
	19/01/2024	Validation du module 2.
MODULE 3	SEMAINE 4	**LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET L'ENFANT** **ENJEUX ET MÉTHODES**
	SÉMINAIRE 4 27/02/2024	De l'évaluation des situations au plan d'aide : finalité et conditions du travail avec les familles. Comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant ? Tenir compte de l'environnement affectif et des figures d'attachement de l'enfant. Regard sur les pratiques à l'international.
	28/02/2024	Identifier ce qui fait « savoir ». Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.
	29/02/2024	Dimension déontologique et éthique des pratiques : Quel regard et quelle posture pour le professionnel ?
	01/03/2024	Tutorat et recherches personnelles.

Responsable d'équipe en protection de l'enfance

MODULE 3 (suite)	SEMAINE 5	**PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE** **ENJEUX ET OUTILS POUR MIEUX LES CONSTRUIRE**
	SÉMINAIRE 5 26/03/2024	Modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours. Quelles implications en termes d'organisation, de pratiques et de postures ?
	27/03/2024	Étude critique à partir d'un exemple de parcours. Le Projet pour l'enfant (PPE) : un outil dans le parcours.
	28/03/2024	Analyse des pratiques et méthodologie.
	29/03/2024	Validation du module 3.
MODULE 4	SEMAINE 6	**LA PRISE DE RISQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE** **ENJEUX ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**
	SÉMINAIRE 6 23/04/2024	La fonction d'encadrement : entre prise de risques, contraintes et recherche de sens. Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
	24/04/2024	Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ?Limiter les risques et sécuriser les équipes
	25/04/2024	Les référentiels et cadres d'observation de l'enfant
	26/04/2024	Tutorat et recherches personnelles
	SEMAINE 7	**LE MANAGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE** **COMPOSER AVEC LES COMPLEXITÉS INTERNES ET EXTERNES**
	21/05/2024 22/05/2024	Mise en regard approfondie des connaissances acquises en protection de l'enfance avec les enjeux et contraintes du manager. Quelles techniques, pratiques, postures pour dépasser les complexités de cette place singulière, au profit d'un management des équipes propice à la meilleure réponse possible aux besoins des enfants ?
	23/05/2024	Analyse des pratiques et méthodologie
	24/05/2024	Validation du module 4
MODULE 5	SEMAINE 8	**TRAVAUX DE FIN DE CURSUS**
	Du 18 au 20/04	Préparation à l'exposé oral et au jury
	Au 21/06/2024	Exposé oral de présentation de l'article devant le jury de l'Ecole de la Protection de l'Enfance
		ATTENTION : le stage de 40 heures n'apparait pas dans ce calendrier, les dates étant à fixer individuellement pour chaque stagiaire.

HORAIRES

Module 1 : 26 h30
Mardi : rentrée : 14h – 18h00
Mercredi: 9h00 – 12h30 / 14h00 – 18h30
Jeudi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30
Vendredi : 9h00 - 13h00 / 14h00 – 17h30

Modules 2, 3 et 4 :
53 h00 chaque module
soit par semaine 26 h30
Mardi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 18h30
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30
Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 – 16h30
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 – 16 h30

Module 5 : 26 h30
Mardi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 18h30
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30
Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 – 16h30
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 – 16 h30

Ces horaires pourront être adaptés aux nécessités pédagogiques ou pratiques, en accord avec les stagiaires, dès lors que le total d'heures reste dispensé.

Modalités d'inscription

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une sélection, sur dossier, sera opérée à l'inscription selon les critères suivants :

Niveau d'entrée : niveau 6 minimum[1] et/ou expérience professionnelle de trois ans minimum.

Poste occupé : cette formation est réservée aux professionnels en situation d'encadrement, en exercice dans la protection de l'enfance, ou ayant un projet d'évolution professionnelle vers un poste d'encadrement.

Des dérogations peuvent être établies pour des cadres hors secteur, mais dont les fonctions sont en lien avec des services de protection de l'enfance (justice, police, santé, etc.). La demande de dérogation est faite sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Inscription partielle : chaque module de formation est accessible individuellement. L'école donne un délai de 5 ans pour valider un cursus complet. En cas de demande d'inscription partielle aux modules, veuillez l'indiquer clairement dans votre lettre de motivation.

Les places étant limitées les dossiers seront étudiés au cas par cas. La lettre de motivation étant déterminante elle pourra exceptionnellement être complétée par un entretien personnel.

S'INSCRIRE

Complétez le formulaire (page suivante) et joignez les pièces ci-dessous :

1 - une photo d'identité (merci d'indiquer vos nom et prénom au verso)
2 - une photocopie de vos diplômes et de votre carte d'identité
3 - votre CV
4 - votre lettre de motivation
5 - votre bulletin d'inscription validé et signé par votre employeur

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

l'Action Sociale
(École de la Protection de l'Enfance)
13 boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Suite à votre inscription et dès que nous l'aurons validée, nous établirons une convention de formation que nous transmettrons à votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 2 novembre 2023

Le cursus de l'Ecole de la Protection de l'Enfance, comme ses autres formations, est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

1 - Cadre en fonction dans la fonction publique d'État et territoriale (ASE, Foyer de l'enfance…), cadre en fonction dans un service habilité (MECS, service d'AEMO et autres institutions).

Modalités de paiement et réserves

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation, productrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, Numéro de déclaration organisme de formation : 11753620475 (direccte Ile-de-France) **, certifiée Qualiopi (Certificat N° B02607 émis le 29/11/2021 disponible sur www.ecoleprotectionenfance.com).**

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS
Numéro de Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)
Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte : 00010099563/Clé RIB : 48
IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348
Chèques à libeller à l'ordre de L'Action Sociale
Les courriers doivent etre adressés à l'adresse suivante : L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris
Le montant des frais d'inscription au cursus complet est de 4950 euros nets (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI). Chaque module sera facturé service fait 990 €. Pour les inscriptions partielles : la facturation sera adaptée : 950 euros nets pour le module 1 et le module 5 et 1900 euros nets par module pour le module 2, 3 et ou 4 (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI). La formule tout en distanciel acceptée très exceptionnellement (stagiaires ultra-marins par exemple) n'est possible que pour les stagiaires effectuant le cursus complet, et le tarif est identique au présentiel, soit 4950 € nets.

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription. **Annulation :** Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 20 jours ouvrés avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 20 jours ouvrés avant le début du cursus entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du cursus, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation. **Toute réclamation doit être adressée par écrit et par mail à secretariat@ecoleprotectionenfance.com et recevra une première réponse par retour de mail dans les 7 jours ouvrés.**
Dans l'hypothèse où le contexte ne permettrait pas de former une promotion de plus de 10 stagiaires, l'Action Sociale se réserve le droit d'annuler la formation avant son démarrage et en informera au plus vite les candidats ou inscrits et leurs employeurs.

Informations pratiques

Pour répondre aux contraintes actuelles sur le terrain rendant difficils les éloignements sur plusieurs jours, la formation est délivrée en présentiel (2 jours) et distanciel (2 jours) via Zoom (nous consulter) sauf cas très exceptionnels pour lesquels le distanciel peut être autorisé sur 4 jours.

En présentiel le cursus se déroule intégralement dans les locaux de l'Usic : 18 rue de Varenne, 75007 Paris

Les locaux que nous louons de longue date à l'USIC sont très agréables et très centraux: situés à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne dans le quartier des ministères, à 5 minutes à pied des musées d'Orsay et Rodin, ou du quartier Saint-Germain-des-Prés. Ils sont très accessibles à partir des gares par le métro (lignes 10 ou 12 : arrêt station Sèvres-Babylone >> sortie Raspail).

HORAIRES : de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Le Cursus est accessible aux personnes en situation de handicap. Référente : Florence Barbier : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail: florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

LIEU DU REGROUPEMENT EN PRÉSENTIEL >>>

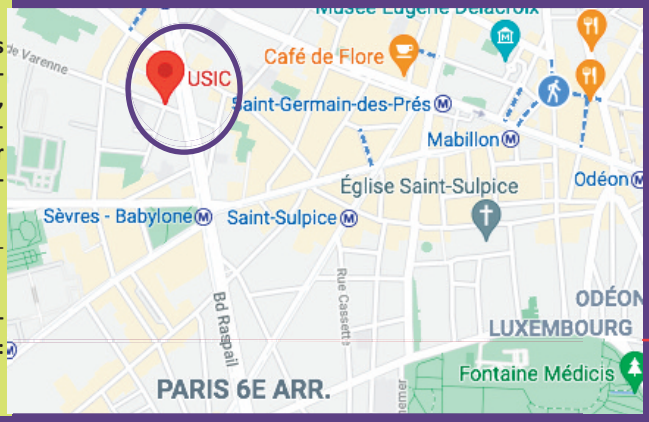

RENSEIGNEMENTS : ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SARL L'ACTION SOCIALE)
Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com
Plus d'info sur : www.ecoleprotectionenfance.com
Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale,11 bis rue de la Planche, 75007 Paris

Bulletin d'inscription 2023 - 2024

Cursus Responsable d'Equipe en Protection de l'Enfance

À renvoyer sous enveloppe avec tous les éléments mentionnés en page antérieure à l'adresse suivante

L'Action Sociale (École de la Protection de l'Enfance) - 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris
ou par mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

CANDIDAT

Le cursus de l'Ecole de la Protection de l'Enfance, comme ses autres formations, est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

M. ☐ **Mme** ☐ **SVP** écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales

Nom.....

Prénom.....

Etablissement.....

Fonction.....

Service.....

Téléphone (portable de préférence).....

Mail.....

FORMULE DE SUIVI CHOISIE

Pour des questions de préparation pédagogique et logistique votre choix est définitif lors de l'inscription et ne pourra pas alterner au gré de vos contraintes, sauf circonstances exceptionnelles motivées. Sur le plan pédagogique le présentiel reste conseillé.

☐ EN PRÉSENTIEL À PARIS (voir informations pratiques)

☐ EN DISTANCIEL (Via Zoom)

POUR LES INSCRIPTIONS PARTIELLES UNIQUEMENT

Cochez uniquement les modules auxquels vous souhaitez vous inscrire. Pour un cursus complet, ne rien cocher

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme.....

Adresse.....

.....

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom.....

Prénom.....

Service.....

Téléphone.....

Mail.....

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat